

*Question présentée par le député:*

*M. Robert Broggin*

*Date de dépôt: 16 novembre 2012*

## **Question écrite urgente**

### **Dans quels bistrot peut-on lire la FAO?**

Dans la réponse insatisfaisante à la QUE 1-A du 16 novembre 2012, il est indiqué que le citoyen peut lire la FAO dans les cafés et restaurants. Sachant que même à la buvette du Grand Conseil cette publication n'est pas disponible, et que l'obligation d'être abonné à la FAO pour les établissements publics n'est plus obligatoire, je pose la question suivante:

*Peut-on nous communiquer la liste des cafés et restaurants où la FAO est disponible?*